

n° 31 21 février 2018



## LA LOI VIDAL EST UNE LOI DISCRIMINANTE ET AUSTÉRITAIRE : POUR RÉUSSIR LES PROCHAINES RENTRÉES, LE GOUVERNEMENT DOIT LA RETIRER ET INVESTIR!

La loi Vidal, dite loi pour l' « orientation et la réussite des étudiants » (ORE), a été adoptée le jeudi 15 février par le Sénat et l'Assemblée nationale. Contrairement à sa dénomination, cette loi restreint et contraint l'orientation des bachelier.e.s et, faute de moyens suffisants, elle risque de ne pas favoriser leur réussite!

Les débats parlementaires ont aggravé le projet de généralisation de la sélection à l'entrée à l'université et le gouvernement a même fait voter un amendement de dernière minute qui limite l'accès des bachelier.e.s à l'algorithme et au cahier des charges de la plateforme nationale. Si des algorithmes locaux sont utilisés pour trier les dossiers, la loi ne prévoit pas d'en divulguer les codes. Les capacités d'accueil fixées par les recteurs devront prendre en compte les perspectives d'insertion professionnelle des filières, alors même que personne n'est en mesure de prévoir les emplois, trois ans à l'avance. De plus, les missions de l'université ne se bornent pas à former des étudiant.e.s « prêt.e.s à l'emploi » dans une branche donnée, mais consistent avant tout à développer des compétences transversales, l'esprit critique, la démarche scientifique, ainsi qu'à conserver, développer et remettre en question les connaissances qui fondent notre culture et notre démocratie.

Alors qu'avec le « baby boom » du début des années 2000 nous devrions accueillir 200 000 étudiant.e.s de plus au cours des 5 prochaines années, dont 40 000 étudiant.e.s de plus à la rentrée prochaine, la Ministre ne prévoit d'ouvrir que 22 000 places supplémentaires en 2018, financées à seulement 50 % par des moyens réellement alloués. Le manque de places dans les établissements et les vœux non hiérarchisés des lycéen.ne.s sur Parcoursup vont mécaniquement entraîner des dépassements de capacité d'accueil pour un grand nombre de formations de premier cycle, les rendant de fait sélectives. Ne pas offrir un nombre de places suffisant a pour seul objectif de contraindre les flux à l'entrée des formations supérieures, de forcer l'affectation par les recteurs des lycéen.ne.s les moins « méritant.e.s » dans les places vacantes et d'écarter les bachelier.e.s qui ne seront pas suffisamment conformes aux attendus des formations universitaires. Les parcours de réussite ne seront mis en place que dans les établissements qui ont gagné l'appel d'offre « nouveaux cursus à l'université », soit moins d'un établissement sur quatre. Les autres devront se contenter des dispositifs déjà existants ou devront étaler les cours sur une année supplémentaire et ainsi faire passer la licence de 3 à 4 ans.

Le SNESUP-FSU milite pour le retrait de cette loi discriminante, pour la poursuite de la démocratisation et pour l'émancipation et la réussite de toutes et tous. Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui, grâce à l'accès en licence sans condition autre que le baccalauréat se sont épanoui.e.s dans leurs études supérieures et ont trouvé leur voie dans la société. Au lieu de cela, la loi favorise l'ouverture de nombreuses officines privées qui font payer aux familles le prix de leur conseil pour l'orientation.

Notre jeunesse mérite au moins la même attention que celle accordée aux générations précédentes. Cela nécessite un investissement d'au minimum dix milliards d'euros sur 10 ans. C'est un investissement à la portée de notre pays : exigeons le retrait de la loi « ORE » !

La convergence des services publics, dont notre fédération est partenaire lance un questionnaire CAP 22 : «LES SERVICES PUBLICS QU'IL NOUS FAUT! »

## Le SNESUP-FSU mène ce combat sur tous les fronts :

Au niveau local, depuis plusieurs semaines en proposant des motions au vote dans les conseils, en organisant des heures d'information syndicales dans les lycées, des diffusions de tracts, des assemblées générales dans les universités, des rassemblements et des manifestations. Il nous faut poursuivre et amplifier l'information auprès des lycéen.ne.s, des parents d'élèves, des étudiant.e.s et des enseignant.e.s.

Au niveau national, depuis plusieurs mois en contrant la propagande gouvernementale :

- en informant sur les conséquences humaines et sociétales de la généralisation de la sélection ;
- en co-organisant avec les organisations syndicales de l'enseignement secondaire et supérieur de la fédération FSU et de l'interfédérale des journées d'action et de mobilisation ;
- en s'associant avec des sénateurs au recours auprès du Conseil d'État pour dénoncer la mise en œuvre anticipée de la loi à travers la plateforme #parcoursup;
- en démarchant les députés.e.s pour qu'un recours soit déposé devant le Conseil Constitutionnel. C'est une première victoire puisque ce dernier a pu être déposé par 60 député.e.s de gauche, une fois la loi votée. Cela nous permet d'ores et déjà de gagner un mois avant la promulgation de la loi.

Mais, comme en 1986, comme en 1976 et en 1968, c'est dans la rue que nous obtiendrons le retrait de la loi et imposerons au gouvernement un plan d'investissement pluriannuel.

Aussi du 12 au 16 mars, organisons des mobilisations locales et le jeudi 22 mars, tout en exigeant des créations d'emplois statutaires et des rémunérations à la hauteur de nos qualifications, faisons-le savoir au gouvernement, manifestons aux côtés des autres fonctionnaires car cet exécutif démantèle les services publics, poursuit la dévalorisation de nos salaires et de nos pensions et s'attaque à nos statuts en développant le recours aux contrats!

Vous êtes enseignant.e-chercheur.e et ne souhaitez pas participer au tri des dossiers des candidat.e.s à l'inscription en université.

→ <u>Vous n'y êtes pas obligé.e!</u> ←

**Vous êtes enseignant.e de statut second degré** (PRAG-PRCE-PEPS-PLP) et ne souhaitez pas participer au tri des dossiers des candidat.e.s à l'inscription en université.

→ <u>Vous n'y êtes pas obligé.e!</u> ←



Suivez-nous!



HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/



HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU